

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

Tél. 04 74 54 42 07
mairie@lemottier.fr
www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Procès-verbal du Conseil municipal du mercredi 24 juin 2026 - 20h15

Date de la convocation du Conseil municipal : 18 juin 2026

Lieu de réunion : Salle du conseil - Mairie de Le Mottier

Membres du conseil municipal	Membres présents	Membres absents ou excusés	Pouvoir donné à
Philippe CORNET	X		
Marianne NEMOZ	X		
François ALBERT	X		
Karine CHANVILLARD	X		
Julien PRUDHOMME	X		
Daniel MEHR	X		
Laurence CARPANO	X		
Karine FRANCO	X		
Valérie GONON	X		
Etienne ALBERT		X	
Mathieu BALLY	X		
Mélissa ANDRE-POYAUD	X		
Nicolas MOREL	X		
Christel GROSLAMBERT-FATON	X		
Michel BELLOT-PATUREL	X		

Secrétaire de séance : Julien PRUDHOMME

Le quorum étant atteint,

La séance est déclarée ouverte à 20h22.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2026
- Point trésorerie

➤ **DELIBERATIONS**

- Création d'un poste permanent au sein de la commune de LE MOTTIER - 28 heures hebdomadaires (administratif)
 - Souscription à l'offre TE 38 / Bati watt (accompagnement rénovation énergétique)
 - Attribution de subventions communales à diverses associations
 - Travaux de voirie, étude de devis pour la réalisation d'emplois partiels
- Retour sur des réunions récentes
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

Des modifications ayant été demandées, l'approbation du procès-verbal est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal aux fins de laisser à ses membres de temps d'étudier la dernière version du document.

POINT TRESORERIE

A ce jour, le solde de la trésorerie de la commune est de 896 341,13 €.

DELIBERATIONS

1. Création d'un poste permanent au sein de la commune de LE MOTTIER de 28 h hebdomadaires

Monsieur le Maire expose les éléments qui ont conduit à proposer une augmentation du temps de travail de l'un des postes de secrétariat.

L'objectif est d'optimiser l'appui en secrétariat tout en augmentant les possibilités d'accueil du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide la création d'un poste permanent au sein de la commune de LE MOTTIER de 28 heures hebdomadaires

2. Adhésion au Service BATIWATT Initial de Territoire d'Énergie Isère - TE38

Monsieur le Maire explique avoir pris contact avec le TE38 aux fins d'envisager d'étudier quelles seraient les améliorations à apporter aux bâtiments communaux pour limiter la consommation énergétique en étant plus vertueux vis-à-vis de l'environnement.

Monsieur Daniel MEHR, référent TE38 pour la commune, présente le dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- De souscrire au service BATIWATT Initial proposé par TE38, pour une durée de 3 ans minimum, durée débutant le 1^{er} janvier de l'année suivant la date d'adhésion.

3. Subventions aux associations 2026



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de verser pour l'année 2026 une subvention aux associations :

- ADMR : 300€
- Don du sang : 300€
- Sou des écoles : 800€
- Sapeurs-pompiers (JSP) : 300€

4. Validation de devis pour la réalisation d'emplois partiels

La commune du Mottier doit procéder à des travaux de voirie nécessitant la réalisation d'emplois partiels. Dans ce cadre, les entreprises Gachet et GMTP, spécialisées dans les travaux publics, ont transmis un devis estimatif pour la réalisation de ces travaux, incluant la mise à disposition de matériel et de personnel, ainsi que la fourniture de matériaux.

Au regard des prestations proposées, et notamment sur le fait que les emplois partiels soient réalisés de manière manuelle, le Conseil municipal souhaite privilégier l'offre de l'entreprise Gachet.

Le devis proposé s'élève à **14 640,00 € HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver le devis estimatif transmis par l'entreprise Gachet pour la réalisation d'emplois partiels en voirie, d'un montant de **14 640,00 € HT**.

RETOUR SUR DES REUNIONS RECENTES

- Réunion de présentation du projet d'aménagement routier au carrefour de la D1085 et de la D51

Messieurs le Maire et l'adjoint en charge des sujets de voirie, François ALBERT, ayant participé à cette réunion organisée le 15 juin 2026 à la mairie de CHAMPIER présentent le projet de création d'un carrefour giratoire en limite des communes de LE MOTTIER et de CHAMPIER. Ce projet est piloté et financé par le Conseil départemental de l'ISERE.

- Conseil d'école

Mesdames les adjointes en charge des affaires scolaires et périscolaires, Karine CHANVILLARD et Marianne NEMOZ présentent une version synthétisée du compte-rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 15 juin 2026.

- Conférence territoriale d'investissement

Monsieur le Maire relate le contenu de la réunion de la conférence territoriale organisée par le Conseil départemental au niveau du territoire de la Bièvre du 22 juin 2026.

- Travail des commissions

Mesdames Laurence CARPANO et Karine FRANCO évoquent leur participation à des réunions/webinaires relatifs à des sujets intéressant les commissions « affaires sociales » et « environnement ».

QUESTIONS DIVERSES

➤ Canicule

Monsieur le Maire rappelle qu'il est important d'être vigilants collectivement à l'endroit d'éventuels citoyens vulnérables. Il est proposé de faire également un rappel via l'outil Panneau-Pocket en invitant les habitants à avertir la mairie en cas de présence de cas pouvant s'avérer critiques.

➤ Diagnostic sécurité

Les référents sûreté de la Gendarmerie interviendront sur la commune en septembre 2026 pour conseiller la municipalité en termes de vidéoprotection et de sécurité des bâtiments communaux.

➤ Usage des groupes de communication via internet

Rappel des règles d'usage de base entre membres du Conseil municipal.

➤ Food-Truck

Discussion autour de l'éventuelle installation périodique d'un camion de restauration rapide sur une place de la commune. Accord de principe, le commerçant sera invité à contacter la mairie pour étude de faisabilité.

➤ Matériel à disposition de l'agent communal

L'adjoint François ALBERT informe de la décision d'acheter une débroussailleuse en remplacement de l'actuelle, devenue obsolète.

➤ Problème de stores au périscolaire

La fixation de stores adossés à des bâtiments du périscolaire étant défectueuse, il a été décidé d'interdire leur usage. Des contacts ont été pris pour que leur réparation soit effectuée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h42.

Signatures	
Le Maire	
Le Secrétaire de séance	